





Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-30**

Séance publique du

9 février 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20150209- lmc160114-DE-1-1 |
| Date de signature : 12/02/2015 |
| Date de réception : jeudi 12 février 2015 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

OBJET : DESAFFECTATION DU BATIMENT LOGEMENTS DE FONCTION CHASTEL

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Ravi ANDRE.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S.DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Coordinatrice de l'EducationRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2015**Nomenclature : 3.5**

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN****OBJET** : DESAFFECTATION DU BATIMENT LOGEMENTS DE FONCTION CHASTEL -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 04,177 du Conseil Municipal en date du 16 février 2004, la Ville d'Aix-en-Provence, après avoir consulté les services de la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale, a donné son accord de principe de vente des logements de fonction enseignants situés hors écoles.

Par délibération du conseil municipal n° 06.1190 du 3 octobre 2006, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de désaffectation de ces logements de fonction.

Aujourd'hui la Ville souhaite relancer la procédure de vente sur les logements de fonction rattachés à l'ex-école Chastel, situés sur la parcelle AD0016 30 rue chastel – 13100 Aix-en-Provence (plan ci-joint), à savoir :

- 1 logement T4 - 3ème étage
- 1 logement T4 - 2ème étage
- 1 logement T4 – 1^{er} étage
- les communs et les caves

Afin de permettre la mise en place de la procédure de vente de ces logements, il convient de les sortir du domaine scolaire.

Conformément à la procédure en vigueur, Monsieur le Préfet, saisi de ces propositions , a émis un avis favorable.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, la désaffectation du domaine scolaire des logements de fonction cités ci-dessus.

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 49 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
R. MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

CHASTEL PARCELLE AD0016 - 30 Rue Chastel - 13100 Aix

